

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 1^{er} février 2021 à 19h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Serge CHABOT,	conseiller;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Gilles TÉTREULT	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19 h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

026-02-2021 2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

En Conséquence,

Il est proposé par M. Serge Chabot,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter les points suivants :

- 10.1 Suspension du taux d'intérêt
- 10.2 Demande d'aide financière Fabrique
- 10.3 Déboursé – cours d'eau Marquis, branche 1 et branche 27 de la Rivière Jaune
- 10.4 Inspection en bâtiment
- 10.5 Démission d'un pompier
- 10.6 Embauche d'un pompier
- 10.7 Demande à l'Association de soccer mineur d'Acton Vale
- 10.8 Correction de la résolution no 247-12-2020
- 10.9 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
- 10.10 Plastique agricole

- 10.11 Déneigement
- 10.12 Partage des coûts – Système de cascade pour le remplissage des bouteilles d'air

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

027-02-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Adoption des comptes

Le point suivant est reporté à plus tard.

028-02-2021 **2.4 Adoption – Règlement no 342-2021 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles**

Attendu que le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 8 avril 2013 le règlement no 310-13 concernant l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que le Conseil désire élargie l'implantation des plaques d'identification de numéros civiques à l'ensemble des immeubles situés sur son territoire;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Alain Clément lors d'une séance du conseil tenu le 11 janvier 2021;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le règlement intitulé « Règlement no 342-2021 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles ».

Adoptée à l'unanimité

029-02-2021 **2.5 Abrogation de la résolution no 023-01-2021 concernant le programme d'appui au développement de l'agriculture de l'agroalimentaire en région : dépôt de projet pour aide financière au MAPAQ servant à l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine (PAU)**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 023-01-2021 autorisation la directrice générale et secrétaire-

trésorière, Mme Heidi Bédard, à déposer un projet dans le cadre du programme d'appui au développement de l'agriculture de l'agroalimentation en région pour l'aide financière au MAPAQ servant à l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine.

Attendu qu' après mûre réflexion, il y a lieu de prendre un pas de recul face à cette demande afin d'avoir une vision plus claire du projet à déposer;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal abroge la résolution no 023-01-2021 autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à déposer un projet dans le cadre du programme d'appui au développement de l'agriculture de l'agroalimentation en région pour l'aide financière au MAPAQ servant à l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine.

Adoptée à l'unanimité

030-02-2021 **2.6 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe**

Attendu que la secrétaire-comptable, Mme Mélanie Marois est en arrêt de travail pour une durée supplémentaire de 4 semaines;

Attendu que Mme Marois ne pense pas réintégrer son poste puisqu'elle souhaite faire une réorientation de carrière;

Attendu que Mme Lucie Riopel a été embauchée par intérim pour une durée indéterminée;

Attendu que le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche d'une personne qui pourra combler le poste à plus long terme;

Attendu que le conseil, suite à l'affichage de plusieurs postes, a remarqué une candidate ayant de l'expérience et qui pourrait combler le poste;

Attendu qu' après avoir pris contact avec ladite candidate, celle-ci est intéressée à combler le poste;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine embauche Mme Jessica Robidoux à titre de secrétaire-trésorière adjointe selon les termes convenus.

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail de Mme Robidoux.

Que Mme Jessica Robidoux soit autorisée à signer tous les chèques et autres documents d'une institution financière et en particulier auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine, lors de remplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard.

Adoptée à l'unanimité

2.7 Création d'un nouveau logo

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

031-02-2021 **2.8 Offre de service – inspection en bâtiment**

Attendu que la municipalité souhaite évaluer la pertinence de l'achat d'un immeuble;

Attendu que' afin de déterminer la somme à investir dans ledit immeuble, la municipalité souhaite faire inspecter la propriété par un inspecteur en bâtiment;

Attendu qu' une offre de service a été soumise par Thermo-o-point inc. pour l'inspection de l'immeuble au coût de 675 \$ taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Thermo-o-point inc. pour effectuer l'inspection d'un immeuble dont la municipalité souhaite évaluer la pertinence de son achat.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal, fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

032-02-2021 **4.2 Nomination du nouvel inspecteur municipal adjoint**

Attendu que la Municipalité a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal adjoint;

Attendu que le comité a procédé aux entrevues des candidats potentiels et qu'il a soumis la proposition d'un candidat;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine procède à l'embauche de M. Daniel Richard à titre d'inspecteur municipal adjoint selon les conditions convenues.

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine le contrat de travail du nouvel inspecteur municipal adjoint.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Achat du véhicule de voirie

Puisqu'il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier depuis la dernière réunion, ce point est reporté à une séance ultérieure.

033-02-2021 **4.4 Pancarte de sensibilisation à la sécurité routière – milieu agricole**

Attendu que le ministère des Transports du Québec, en collaboration avec l'UPA de la Rivière Noire, a développé une affiche qui vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles;

Attendu que pour chaque municipalité qui fera la commande d'affiche, le syndicat de la Rivière Noire accepte de verser une contribution de 100 \$;

Attendu que les frais d'acquisition et d'installation sont à la charge des municipalités, soit environ 378 \$ pour un panneau de format 4 pieds x 8 pieds;

Attendu que l'installation du panneau, sur une route de juridiction du ministère, son installation est aux frais dudit ministère;

Attendu que l'endroit le plus approprié sur le territoire de la municipalité en tenant compte de la circulation agricole est la Route 222, près du chemin Witty;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine effectue l'acquisition d'un panneau de sensibilisation sur le réseau routier en lien avec le milieu agricole.

Que le panneau soit installé sur la Route 222, près du chemin Witty.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est apporté.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet n'est apporté.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

034-02-2021 7.1 Adoption du règlement n° 341-2020 amendant le règlement de zonage n° 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;

Attendu que le Conseil désire permettre, à certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales;

Attendu que le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 14 décembre 2020;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « Règlement n° 341-2020 amendant le règlement de zonage n° 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Adoptée à l'unanimité

035-02-2021 7.2 Demande de dérogation mineure – 725, route Danby

Attendu que M. Christian Daviau, pour le compte de M. Jean-François Halde et Mme Marie-Ève Lefebvre, a soumis une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 725, route Danby;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul latérale des deux remises plus à l'ouest à 0,91 mètre pour l'une et à 1,24 mètre pour la seconde comparativement au 1,5 mètre prévu à l'article 7.2.1.3 du règlement de zonage no 254-02;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise également à régulariser l'implantation des deux remises plus à l'est en marges avant contrairement à l'article 6.3 du règlement de zonage no 254-02 qui stipule l'interdiction de tous les usages et construction à l'exception de ceux énumérés dans ledit règlement;

Attendu que le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;

Attendu que lors de sa séance tenue le 18 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande

et recommande au Conseil municipal de faire droit à la demande;

Attendu que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, un avis public a été donné le 16 décembre 2020 et mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Attendu que le conseil municipal est favorable à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Christian Daviau, pour le compte de M. Jean-François Halde et Mme Marie-Ève Lefebvre pour la propriété sise au 725, route Danby permettant la régularisation :

- de la marge de recul latérale des deux remises plus à l'ouest à 0,91 mètre pour l'une et à 1,24 mètre pour la seconde comparativement au 1,5 mètre prévu à l'article 7.2.1.3 du règlement de zonage no 254-02;
- de l'implantation des deux remises plus à l'est en marges avant contrairement à l'article 6.3 du règlement de zonage no 254-02 qui stipule l'interdiction de tous les usages et construction à l'exception de ceux énumérés dans ledit règlement

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise le plus tôt possible au demandeur.

Adoptée à l'unanimité

036-02-2021 **7.3 Appui au projet de production de cannabis**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a reçu une demande d'appui à un projet de production de cannabis sur le territoire de Sainte-Christine;

Attendu que le producteur va procéder au dépôt d'une demande auprès du RMFM (Santé Canada) dans le but de devenir un producteur autorisé;

Attendu que la demande de licence microculture est prévue pour le printemps 2021;

Attendu que le service de Police ainsi que le service des incendies seront également prévenus tel que prévoit le règlement sur la production de cannabis;

Attendu qu'à la suite de l'obtention de la licence, le producteur procédera à la réalisation des travaux de sécurité;

Attendu que la création de plusieurs emplois est prévue à moyen terme, dont 6 emplois dès 2021;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine appuie le projet de production de cannabis prévu sur la propriété du matricule 9049-56-9453 conditionnement à l'obtention de toutes les licences et permis nécessaires à la bonne marche du projet.

Que les règlements municipaux et d'urbanisme soient également respectés.

Adoptée à l'unanimité

037-02-2021 **7.4 Offre de service de M. Christian Vézina d'Avizo**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite mettre de l'avant un nouveau projet de développement domiciliaire;

Attendu que pour présenter son nouveau projet de développement domiciliaire, la Municipalité souhaite planifier de façon détaillée son projet afin de le présenter en demande d'exclusion à la CPTAQ;

Attendu qu' afin de maximiser la construction de résidences, le conseil municipal souhaite voir les possibilités quant aux installations septiques qui pourraient desservir ce secteur;

Attendu que la municipalité a demandé une offre de service de M. Christian Vézina, expert-conseil chez Avizo afin de présenter les différentes options qui s'offrent à elle et les estimés en lien avec ces installations septiques;

Attendu que l'offre de service soumise par M. Christian Vézina s'élève à un montant estimé à 950 \$ taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne les services de M. Christian Vézina d'Avizo en tant qu'expert-conseil pour présenter les options en matière d'installations septiques pouvant desservir plusieurs résidences.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'est apporté à ce sujet.

9. CORRESPONDANCE

Aucun point n'est apporté à ce sujet.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Suspension du taux d'intérêt

Afin de bien comprendre la décision qui a été prise concernant la suspension du taux d'intérêt, M. Jean-Marc Ménard demande aux élus de discuter de nouveau de ce point.

Après discussions, la décision demeure inchangée.

038-02-2021 **10.2 Demande d'aide financière Fabrique**

Attendu que la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Communauté de Sainte-Christine demande une aide financière afin de couvrir les frais de chauffage de 2021;

Attendu que l'aide financière demandée s'élève au montant de 2 000 \$;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde une aide financière au montant de 2 000 \$ à la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Communauté de Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité

039-02-2021 **10.3 Déboursé – cours d'eau Marquis, branche 1 et branche 27 de la Rivière Jaune**

Attendu que des travaux ont été réalisés en 2020 dans le cours d'eau Marquis et la branche 1;

Attendu que des travaux ont été réalisés en 2020 dans la branche 27 de la Rivière Jaune;

Attendu que la MRC d'Acton a fait parvenir deux factures en lien avec ces travaux, soit la première au montant de 1 067,30 \$ en tant que facture finale pour le cours d'eau Marquis et la Branche 1 et la seconde au montant de 6 090 \$ en tant que facture partielle;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine débourse les montants mentionnés ci-dessous afin d'acquitter les factures en lien avec les travaux des cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

040-02-2021 **10.4 Inspection en bâtiment**

Attendu que la Municipalité de Ste-Christine doit être desservie par le service régional d'inspection en bâtiment la MRC d'Acton;

Attendu que la MRC a effectué un appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment qui desservira Sainte-Christine ainsi qu'une autre municipalité de la MRC;

Attendu que l'appel de candidatures réalisé dernièrement n'a pas donné le résultat escompté;

Attendu que la MRC doit procéder à un deuxième affichage de poste;

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine doit trouver une alternative rapide afin de répondre rapidement aux demandes en suspend au niveau de l'inspection en bâtiment;
- Attendu que la Municipalité a demandé une offre de service à Gestim afin de combler le poste d'inspecteur en bâtiment pour une période temporaire;
- Attendu que Gestim nous propose Mme Karine Verrette à titre d'inspectrice en bâtiment au coût de 420 \$ par journée de 7 heures, plus les frais de déplacement de 75 \$ par jour;
- Attendu qu' il est essentiel de nommer une personne pouvant agir à titre :
- D'inspectrice en bâtiment et en environnement, pour et au nom de la municipalité qui veillera à : l'application des règlements et lois applicables aux fonctions, l'émission de permis, à l'inspection du territoire et des propriétés, la délivrance d'avis d'infraction, la délivrance de constats d'infractions, l'animation des séances du Conseil consultatif en urbanisme (CCU);
 - D'inspecteur des bâtiments désigné pour l'application des règlements municipaux suivants, ainsi que leurs amendements : Règlement de permis et de certificat 257-02, Règlement de zonage 254-02, Règlement de lotissement 255-02, Règlement de construction 256-02, Règlement relatif aux demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 179;
 - De fonctionnaire désigné par la municipalité, pour l'application du Règlement général G-100 de la MRC d'Acton, et ses amendements;
 - D'inspecteur régional adjoint responsable de l'émission des permis pour la municipalité, désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton 2008-02, et ses amendements;
 - De personne désignée par la municipalité, responsable de l'application de l'article 35 et les suivants de la Loi sur les compétences municipales;
 - D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22;

- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2;

Attendu qu' il est essentiel de préciser les fonctions relatives au poste d'Inspectrice en bâtiment et en environnement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne les services de Gestim à raison d'une journée par semaine à titre temporaire selon les coûts mentionnés dans la présente résolution.

De nommer Mme Karine Verrette pour agir à titre d'Inspectrice en bâtiment et en environnement et de responsable aux fonctions mentionnées plus haut, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine.

En l'absence de Mme Karine Verrette, M. Gilles Tétreault Inspecteur municipal ou toute autre personne désignée par le conseil, est autorisé à inspecter le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine ainsi que les propriétés, afin de prendre des photos et transmettre cette information au service de l'urbanisme lorsque les règlements ne semblent pas respectés.

Il est également convenu que lors des inspections du territoire et des propriétés, Mme Karine Verrette peut être accompagnée au besoin de M. Gilles Tétreault ou d'un autre membre du personnel;

En l'absence de Mme Karine Verrette, M. Alexandre Thibault ou un autre collègue de la Firme Gestim inc., pourra agir à titre d'inspecteur en bâtiment en environnement.

Adoptée à l'unanimité

041-02-2021 **10.5 Démission d'un pompier**

Attendu que M Vincent Yerly a donné sa démission au service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que M. Yerly a démissionné dû au manque de temps à consacrer à titre de pompier dû à ses autres obligations personnelles et professionnelles;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Vincent Yerly.

Adoptée à l'unanimité

042-02-2021 **10.6 Embauche d'un pompier**

Attendu que le directeur du Service des incendies de Sainte-Christine recommande la nomination de M. Jean-François Poirier à titre de pompier;

Attendu que M. Poirier habite à 11 km de la caserne d'incendie de Sainte-Christine;

Attendu que M. Jean-François Poirier possède déjà la formation de pompiers;

Attendu qu' un bunker a sa taille est disponible;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal procède à la nomination de M. Jean-François Poirier au poste de pompier au Service des incendies de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

043-02-2021 **10.7 Demande à l'Association de soccer mineur d'Acton Vale**

Attendu qu' il y a eu une diminution dans le nombre d'inscriptions au soccer;

Attendu que cette baisse des inscriptions est due aux changements apportés par le nouveau comité d'administration (C.A.) de l'Association de soccer mineur d'Acton Vale;

Attendu que Parmi les changements apportés par les nouveaux membres du C.A. les municipalités se sont retrouvées avec peu de pouvoir;

Attendu que les changements ont amené peu ou pas d'écoute des municipalités de la part du nouveau C.A. ce qui a nui directement au soccer;

Attendu que les municipalités envoient autant sinon plus de jeunes qu'Acton Vale pour cette organisation;

Attendu que les municipalités souhaitent de nouveau se faire entendre sur le C.A.;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande à l'Association de soccer mineur d'Acton Vale de revenir avec un représentant par municipalité sur le comité d'administration afin que les municipalités soient écoutées et qu'elles puissent également avoir un pouvoir décisionnel.

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande à l'Association de soccer mineur d'Acton Vale que les jeunes puissent de nouveau s'amuser dans leurs municipalités locales.

Adoptée à l'unanimité

044-02-2021 **10.8 Correction de la résolution no 247-12-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a adopté la résolution no 247-12-2020 concernant le Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration, dossier no 00030359-1-48020 (16) – 2020-06-12-11;

Attendu que la résolution no 247-12-2020 comportait une erreur au niveau du montant des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 et que le conseil municipal souhaite apporter la correction afin de régulariser la situation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Tremblay,

Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant 15 000 \$ indiqué à la résolution no 247-12-2020 soit corrigé par le montant de 20 000 \$ tel qu'il aurait dû l'être.

Que la présente résolution soit expédiée à la Direction générale des programmes d'aide du Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

045-02-2021 **10.9 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a effectué une demande à Hydro-Québec concernant le déplacement de poteaux sur le 1^{er} Rang Ouest afin d'assurer une largeur convenable pour assurer la sécurité des piétons et des élèves devant circuler sur le 1^{er} Rang Ouest au cœur du village;

Attendu que ce déplacement de poteaux doit également faire l'objet du déplacement des réseaux de communication de Bell Canada et de Cooptel;

Attendu que les montants demandés pour le déplacement des réseaux de communication sont très élevés pour une municipalité possédant un budget très limité;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

Attendu que la Municipalité souhaite déposer un projet auprès de ce programme afin de pouvoir concrétiser le projet visant à assurer la circulation piétonnière au cœur de son village;

Attendu que pour réduire les coûts associés à ce projet, Hydro-Québec pouvait effectuer le déplacement de poteaux gracieusement dans le cadre de l'un de ses programmes;

Attendu qu' il y a également lieu de demander à Hydro-Québec la prolongation de cette gracieuseté afin que la Municipalité puisse déposer et obtenir une réponse positive du Fonds de la sécurité routière pour réaliser son projet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande à Hydro-Québec la prolongation de la gratuité des frais du déplacement des poteaux dans le cadre de l'un de ses programmes.

Que la Municipalité de Sainte-Christine dépose un projet dans le cadre du Fonds de la sécurité routière.

Que la Municipalité de Sainte-Christine confirme sa contribution financière de 20 % dans le cadre du projet en lien avec le Fonds de la sécurité routière.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soit autorisée à déposer et à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine la demande d'aide financière dans le cadre du Programme du Fonds de la sécurité routière ainsi que tous documents nécessaires dans le cadre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

046-02-2021 **10.10 Plastique agricole**

Attendu qu' un projet de récupération de plastique agricole était en développement;

Attendu que ledit projet a été mis en pause à la suite du départ de la personne désignée au projet;

Attendu qu' il y a lieu de demander à la MRC d'Acton ainsi qu'à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains de relancer le projet;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine demande à ce que ce projet ne soit pas seulement intégré au niveau régional, mais qu'il le soit également au niveau local afin d'assurer le succès du projet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande à MRC d'Acton et la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains de relancer le projet de récupération des plastiques agricoles.

Adoptée à l'unanimité

10.11 Déneigement

Des discussions ont lieu à la suite d'une plainte reçue concernant le déneigement des abords du 1^{er} Rang Ouest par une citoyenne.

Le conseil municipal demande aux employés à ce que le déneigement des abords du 1^{er} Rang Ouest au cœur du village soit assuré de façon régulière.

047-02-2021 **10.12 Partage des coûts – Système de cascade pour le remplissage des bouteilles d’air**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé à la location d’un système de cascade pour le remplissage des bouteilles d’air pour la caserne incendie de son territoire;

Attendu que la Municipalité de Durham Sud souhaite avoir accès à notre système afin de faciliter le remplissage plus rapide de leurs bouteilles d’air pour leur service incendie;

Attendu que la Municipalité de Durham Sud accepte de payer la moitié des frais de location et de remplissage du système;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine accepte de partager le système de cascades pour le remplissage des bouteilles d’air;

Attendu qu’il y a lieu de préciser que ce partage des coûts n’inclut pas l’inspection des bonbonnes individuelles des pompiers;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et résolution à l’unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte de partager le système de cascades pour le remplissage des bouteilles d’air avec la Municipalité de Durham Sud pour son service incendie conditionnellement au partage des coûts à 50 %.

Que le maire M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine un addenda à l’entente incendie avec la Municipalité de Durham-Sud pour le partage du système de cascades des bouteilles d’air.

Adoptée à l’unanimité

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit-être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n’y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n’a été reçue.

048-02-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l’ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Alain Clément,
Et il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 22h00.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire